

Pôle scolaire
Rue de la Perrine
08270 Saulces-Monclin
03 24 72 12 67
ce.0080559p@ac-reims.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 30 mai 2014

Étaient présents :

Monsieur Jeannelle, président du SIVU et maire de Saulces-Monclin
Madame Guérin, adjointe au maire de Saulces-Monclin, chargée des affaires scolaires
Madame Baudon, maire de Puiseux
Madame Leonard, maire de Vaux-Montreuil
Madame Villé, maire du Chesnois-Auboncourt
Madame Régnier, adjointe au maire de Faissault
Monsieur Singuerlé, adjoint au maire de Wignicourt
Monsieur Niort, membre du SIVU

Mesdames et Messieurs les représentants de parents : Madame Bru, Mme Cornibé, Mme Goin,
Mme Legroux, Mme Stévenin, Mme Vernel, M. Bocahu

Monsieur Ryckeboer, DDEN

Mesdames et Messieurs les enseignants : Mme Abdelfettah, Mme Boillot, Mlle Carlier,
Mme Cholet, M. Claine, Mme Dubois, Mlle Gerny, Mme Leclère, M. Moizan, Mme Andrieux.

Était excusée : Mme Coupé, Inspectrice de l'Education Nationale

Secrétaire de séance : Mlle Carlier

Madame Andrieux souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les membres du SIVU, nouvellement élus. Elle présente succinctement le rôle du Conseil d'Ecole, rappelle que la présente réunion est une réunion extraordinaire et que le prochain Conseil d'Ecole prévu, aura lieu le 27 juin.

Un diaporama est présenté retraçant les grandes phases du sujet concernant la réforme des rythmes scolaires avec le plan suivant :

- **Finalités de la réforme** : une école plus juste, plus exigeante ; une amélioration de la réussite scolaire ; une meilleure prise en compte des capacités d'attention des enfants ; une semaine scolaire plus équilibrée.
- **Décret** : 24 h de classe sur 9 demi-journées ; pause méridienne d'une heure 30 minimum, 5 jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi, mercredi matin ; journée de 5h30 maximum, demi-journée de 3h30 maximum.
- **PEDT et emploi du temps voté au conseil d'école du 8 novembre** :
Objectifs du PEDT à mettre en œuvre conjointement entre enseignants et animateurs des TAP (Temps d'activités Périscolaires)
 - favoriser le vivre ensemble
 - développer la confiance et l'estime de soi
 - encourager les découvertes artistiques et culturelles
 - sensibiliser à la nature, à l'environnement, à la santé.

Emploi du temps : les lundi et mardi, les élèves bénéficient des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) en même temps que les TAP, de 15h45 à 16h30. Les autres jours les TAP sont programmés de 15h45 à 16h30.

Devant les difficultés organisationnelles, les membres du SIVU avaient demandé au Conseil Général de différer les heures de ramassage à 15h45.

Le 7 mai 2014, un allègement de la réforme, à titre expérimental, adapté aux réalités locales est proposé par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

- Cinq matinées correspondant aux pics de vigilance des enfants restent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves, afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions.

- Possibilité pour les communes de regrouper les activités périscolaires en une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité, avec une prise en compte des spécificités des classes maternelles.

Face à cette proposition, les membres du Conseil d'Ecole, après discussion, ont voté comme suit :

Regroupement des TAP sur 3 heures, un après-midi :

POUR	CONTRE
17	8

Regroupement des TAP, le mardi après-midi et APC d'une heure de 13h30 à 14h30 :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	2	5

Cet emploi du temps et le projet l'accompagnant doivent être transmis à Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale, pour validation ou non.

Compte-rendu rédigé par MO Andrieux, le 02. 06. 2014